

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce troisième jour de juillet 2019 (03/07/2019) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault      Marlène Doucet      Lucie Geoffrion  
Robert Tessier      Micheline Demers      Gaétan Beauchesne  
Est absent : Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**Résolution 2019-07-098**      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2019.
4. Nomination d'un maire suppléant.
5. Présentation des comptes.
6. Situation financière de la municipalité et du camping municipal.
7. Augmentation de la limite de la carte de crédit du camping municipal.
8. Demande d'appui de la municipalité de Grandes Piles.
9. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment –Permis.
10. Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac.
11. Demande de M. Marcel Coté pour l'installation d'un conteneur à déchets.
12. Débroussaillage le long des rues.
13. Communauté St-Roch-de-Mékinac – demande d'appui.
14. Publicité Le Nouvelliste – Classique Internationale de canots.
15. Remplacement d'une fenêtre au puits #1.
16. Demande à la Sûreté du Québec surveillance accrue sur la route 155.
17. Demande au MTQ de réduire la vitesse dans le village.
18. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Lucie Geoffrion.
19. Varia -
20. Période des questions.
21. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-099**      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2019

Il est proposé par Robert Tessier  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-100** Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Robert Tessier  
et résolu de nommer Marlène Doucet mairesse suppléante jusqu'au 2  
octobre 2019.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-101** Présentations des comptes

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer du mois de juin  
2019 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la  
Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des  
dépenses pour cette période.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu que des comptes au montant 87 309.67 \$ soient acceptés et  
payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de  
St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou  
crédits nécessaires de l'ordre de 87 309.67 \$ sont disponible en date du  
03 juillet 2019.

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

**Résolution 2019-07-102** Situation financière de la municipalité et du  
camping municipal

Il est proposé Micheline Demers  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'autoriser le dépôt du rapport financier (situation financière) de  
la municipalité en date du 31 mai 2019 et du camping au 30 avril 2019.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-103** Augmentation de la limite de la carte de  
crédit du camping municipal

**ATTENDU** que la limite de 2 500 \$ de la carte de crédit du camping  
municipal est insuffisante pour ses besoins.

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu ce qui suit :

- faire une demande à Visa Desjardins pour l'augmentation de la  
carte de crédit jusqu' à concurrence de 4 000 \$.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-104** Demande d'appui de la municipalité de  
Grandes-Piles

**ATTENDU** la demande d'appui de la municipalité de Grandes-Piles pour  
une demande à la ministre des services publics et de  
l'approvisionnement et de l'accessibilité, l'Honorable Carla Qualtrough,  
de revoir l'offre de service de Poste Canada afin de faciliter  
l'accessibilité aux services numériques;

**ATTENDU** que les motifs invoqués dans la résolution #2019-06-105  
adoptée par les membres du conseil de la municipalité de Grandes-Piles  
paraît tout à fait légitime.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'appuyé la municipalité de Grandes-Piles dans sa demande  
de revoir l'offre de service de Poste Canada afin d'offrir un service de  
guichet distribuant du numéraire pour permettre aux petites localités de  
demeurer ou de redevenir vitalisée.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-105** Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Inspecteur

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Micheline Demers  
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en  
environnement et bâtiment pour le mois de juin 2019.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-106** Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liés à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que chaque organisation intervient dans son champs d'expertises qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Table de santé mentale adulte de Vallée-de-Batiscan, de mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions de logement des résidents et résidentes de la MRC et, par conséquent, l'implantation du projet de soutien « Ensemble et bien logé! » au sein de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la volonté des organisations du territoire de la MRC de Mékinac de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac a été préparé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marlène Doucet, appuyé par Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- que Monsieur Guy Dessureault, maire, et Madame Sylvie Genoix, directrice générale, soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-107** Demande de M. Marcel Côté pour l'installation d'un conteneur à déchets

**ATTENDU** la demande de M. Marcel Côté, demeurant au 431, route Ducharme à Saint-Roch-de-Mékinac;  
**ATTENDU** que M. Marcel Côté demande à la municipalité l'installation d'un conteneur à déchets;  
**ATTENDU** que la résidence de M. Marcel Côté est situé sur un chemin privé;  
**ATTENDU** que l'installation d'un conteneur à déchets serait installé sur un terrain privé;  
**ATTENDU** que la municipalité donne le service pour collecte des déchets avec des bacs roulants situé le long de la route.

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu ce qui suit :

- la municipalité ne peut accéder à cette demande de M. Marcel Côté.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-108** Débroussaillage le long des rues

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'autoriser Entreprises Ghislain Mongrain Inc. à effectuer des travaux de débroussaillage aux endroits suivants : rue Principale, Chemin Val Mékinac, Chemin du Domaine des Foins, rue Mongrain et stationnement face au Parc du Moulin.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-109** Communauté St-Roch-de-Mékinac – demande d'appui

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé Marlène Doucet  
et résolu d'accepter cette demande de collaboration pour un montant de 50 \$ pour l'occasion de la Fête des Pères organisé par la communauté St-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-110** Publicité Le Nouvelliste – Dossier Classique Internationale de canots

Il est proposé par Robert Tessier  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu :

- de participer au cahier – Le Nouvelliste « Classique internationale de canots de la Mauricie 2019 »;
- d'acheter une publicité de 1/8 de page au coût de 455 \$ plus taxes.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-111** Remplacement d'une fenêtre au puits #1

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'autoriser la dépense pour le remplacement d'une fenêtre au puits #1

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-112** Demande à la Sûreté du Québec surveillance accrue sur la route 155

**ATTENDU** que la municipalité reçoit beaucoup de plainte des résidents concernant la limite de vitesse sur la route 155 à Saint-Roch-de-Mékinac;  
**ATTENDU** que les citoyens se plaignent aux conseillers municipaux.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu ce qui suit :

- demander une surveillance plus accrue à la Sûreté du Québec afin de faire respecter la limite de vitesse qui est de 70 kilomètres.

-Adoptée-

**Résolution 2019-07-113** Demande au MTQ de réduire la vitesse dans le village

**ATTENDU** que les citoyens ainsi que les vacanciers ne respectent pas la limite de vitesse qui est de 50 kilomètre sur la rue Principale;  
**ATTENDU** que les trottoirs sont quasi inexistant dans notre municipalité;  
**ATTENDU** que les enfants jouent souvent et font du vélo dans la rue.

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu ce qui suit :

- demander au Ministère des Transports de réduire la vitesse à 30 kilomètre à l'intérieur du village principalement sur le rue Principale.

-Adoptée-

**Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.**

Lucie Geoffrion

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé par Gaétan Beauchesne. Il est 19 heures 13.

\_\_\_\_\_  
Guy Dessureault, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

*« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*